



---

## Création de 5 mentions de Licence STAPS

---

Dans un courrier daté du 6 mars 2019, le MESRI vient de nous annoncer qu'il acceptait la création de cinq mentions de licence STAPS :

1. STAPS-Activité Physique Adaptée-Santé
2. STAPS-Éducation et Motricité
3. STAPS-Entraînement Sportif
4. STAPS-Management du Sport
5. STAPS-Ergonomie du Sport et Performance Motrice

Lors de la construction du cadre national des formations, en 2014, le nombre de mentions de Licence a été réduit à 45. Les STAPS ne disposaient plus que d'une seule mention, les anciennes spécialités étant devenues des parcours. Nous avons fait une demande officielle au Ministère le 17 mai 2018 pour l'obtention de cinq mentions, correspondant aux cinq spécialités précédentes. Les arguments étaient multiples :

– Vu la diversité des métiers auxquels nous préparons les étudiants, il semblait important que les diplômes STAPS apparaissent dans des fiches RNCP indépendantes (les fiches RNCP sont établies au niveau de la mention). Ceci était surtout important pour les parcours inscrits au Code du Sport.

– L'obtention de mentions spécialisées devait permettre d'accroître le pourcentage de blocs de compétences spécifiques, autorisant une meilleure formation professionnelle des étudiants, et également une meilleure reconnaissance de leurs diplômes par les employeurs.

– Les mentions spécialisées permettaient de meilleures possibilités de parcours de formation tout au long de la vie et de construction de passerelles entre les différentes formations du champ du sport (diplômes Jeunesse et Sport et diplômes de branche). Avec une seule mention, les compétences risquaient d'être trop généralistes pour être lisibles et validables, et les blocs de compétence trop conséquents pour permettre leur suivi dans le cadre des Comptes Personnels de Formation.

Une série de contacts et de réunions, étalés de Juillet à décembre 2018, nous ont permis d'obtenir les assentiments du Ministère des Sports et de la Branche Sport, et l'accord du MESRI. Un long travail a été mené par la C3D, en concertation avec la DGESIP, pour l'écriture de fiches RNCP pour chacune de ces cinq mentions. Ces fiches ont été adressées officiellement au Ministère le 8 janvier 2019, à l'issue du séminaire de la C3D à Rouen.





Le Ministère vient donc d'accepter de faire évoluer la nomenclature des mentions de Licence, conformément à notre proposition, et l'arrêté correspondant sera présenté au CNESER en avril. Le Code du Sport sera amendé pour prendre en compte cette évolution.

La C3D accueille avec satisfaction cette décision, qui couronne les efforts réalisés ces dernières années pour la lisibilité de son offre de formation, et la professionnalisation de ses diplômés. Elle remercie tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier.